

# Ordures, déchets, objets encombrants

Informations concernant la gestion des déchets dès le 1<sup>er</sup> juillet 2011

## Village de Cerniaz:

- Idem que Villars-Bramard.

## Village de Combremont-le-Grand:

- La déchetterie sera ouverte chaque samedi de 9.30 h à 11.00 h.
- La taxe au sac rentrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## Village de Combremont-le-Petit:

- La déchetterie sera ouverte
  - du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, le mercredi de 13.00 h à 14.00 h et le samedi de 18.30 h à 19.30 h.
  - du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, le mercredi de 13.00 h à 14.00 h et le samedi de 9.30 h à 11.30 h.
- La taxe au sac rentrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## Village de Granges:

- La déchetterie sera ouverte aux mêmes heures qu'actuellement.
- Le ramassage des sacs à ordures officiels gris continuera comme d'habitude.
- Les déchets encombrants seront récupérés au lieu habituel: Vendredi 28 octobre entre 15.00 h et 18.00 h et samedi 29 octobre 2011 entre 9.00 h et 11.30 h.

## Village de Marnand:

- La déchetterie restera ouverte avec les mêmes horaires: Mercredi de 17.30 h à 18.30 h – Samedi de 9.00 h à 10.00 h.
- Mise à disposition de la benne des objets encombrants: Vendredi 26 août de 17.00 h à 18.00 h et samedi 27 août 2011 de 9.00 h à 10.00h / Vendredi 21 octobre de 17.00 h à 18.00 h et samedi 22 octobre 2011 de 9.00 h à 10.00 h (même emplacement qu'actuellement).
- La benne pour la ferraille sera toujours à la même place.
- La taxe au sac rentrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## Village de Sassel:

- La déchetterie sera ouverte tous les samedis de 10.00 h à 11.00 h.
- La taxe au sac rentrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## Village de Seigneux:

- Les vignettes à coller sur les sacs à ordures seront toujours utilisées et vendues chez M<sup>me</sup> Damien, concierge du collège, qui les distribuera le jeudi de 18.30 h à 19.30 h à son domicile.
- La déchetterie restera à Henniez avec les mêmes conditions.

## Village de Villars-Bramard:

- Les sacs à ordures AirPro Glâne seront toujours utilisés.
- La déchetterie restera à Dompierre avec les mêmes conditions.

## Important:

Actuellement, les habitants doivent absolument respecter leurs lieux de déchetterie dans leur propre village.

Les informations ci-dessus restent en vigueur jusqu'au prochain bulletin d'information.

# Des informations vous manquent...

... alors n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'administration communale de Valbroye, qui est à votre service selon l'horaire indiqué.

En prévision de la parution du prochain bulletin, si vous souhaitez que d'autres informations utiles à la population y figurent, faites-nous part de vos remarques.

## Guichet virtuel

Par le site [www.valbroye.ch](http://www.valbroye.ch) il sera prochainement possible de :

- Visualiser les salles communales, vérifier leur disponibilité et procéder à leur réservation.
- Compléter en ligne certaines demandes destinées au contrôle des habitants.
- Consulter les divers règlements communaux.

# Valbroye

*Infos*



## Bulletin d'information à la population

**N° 1 - 1<sup>er</sup> juillet 2011**

## Administration

Les services de l'administration sont réunis à Granges, dans la Maison de commune actuelle.

**Adresse** Administration communale de Valbroye  
Rue du Collège 16  
Case postale 56  
1523 Granges-Marnand

**Ouverture des bureaux** Tous les jours:  
9.00 h à 11.00 h et 13.30 h à 16.00 h  
(jeudi fermeture à 18.00 h)  
(mardi guichet fermé)

Durant toutes les vacances scolaires:  
Matin de 8.30 h à 11.00 h  
(mardi guichet fermé)

### Téléphones

**Contrôle des habitants** tél. 026 668 54 00 = N° principal  
fax 026 668 54 01

**Bourse** tél. 026 668 54 10  
fax 026 668 54 11

**Greffe** tél. 026 668 54 20  
fax 026 668 54 21

### Adresses informatiques

**Greffe** greffe@valbroye.ch

**Bourse** bourse@valbroye.ch

**Contrôle des habitants** habitants@valbroye.ch

**Site internet communal**  
[www.valbroye.ch](http://www.valbroye.ch)

## Faites connaissance avec vos partenaires de l'administration



**Secrétaire municipale**  
M<sup>me</sup> Jeanine Angelini



**Boursière**  
M<sup>me</sup> Sylviane Rossat



**Adjointe au secrétariat**  
M<sup>me</sup> Muriel Joye



**Adjointe à la bourse**  
M<sup>me</sup> Adrienne Meige



**Préposée  
au contrôle des habitants**  
M<sup>me</sup> Sylvaine Pahud



**Adjointe au secrétariat**  
M<sup>me</sup> Véronique Helfer



**Adjointe à la bourse**  
M<sup>me</sup> Nelly Chevalley



**Adjoint au contrôle  
des habitants**  
M. Philippe Rebet

## Informations diverses

### Fêtes du 1<sup>er</sup> Août

Elles restent organisées dans chaque village, selon la coutume et les habitudes locales.

### Clés des bâtiments

Lors d'occupation de salles, s'adresser à l'administration communale qui renseignera sur le système de distribution et de récupération des clés. Il est obligatoire de passer par l'administration pour toute réservation.

### Service technique

Le service technique de Valbroye est en phase de création. Un technicien communal sera engagé. La Municipalité a d'autre part signé une convention avec la Commune de Lucens pour fixer le cadre d'une collaboration avec son service technique. Le but est d'éviter des dépenses inutiles, tout en profitant de l'expérience acquise par les collaborateurs d'un service auquel certaines communes extérieures à Lucens ont déjà recours. Pour toute question liée à l'aménagement du territoire ou à une mise à l'enquête, s'adresser jusqu'à nouvel avis à l'administration communale.

### Règlements

Tous les règlements communaux de Valbroye entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2011 peuvent être consultés sur le site [www.valbroye.ch](http://www.valbroye.ch). Les personnes qui en souhaitent une version papier peuvent l'obtenir auprès de l'administration communale.

### Conseil communal

Les séances du Conseil communal sont publiques. La date, l'heure et le lieu de réunion seront affichés en temps utile au pilier public de chaque village de la commune.